

LES GRANGES GONTARDES - COMMUNE
Séance du 10/11/2025

Membres en exercice : 13

dix novembre deux mille vingt-cinq à 18 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Madame Hélène MOULY, Maire.

Présents : 9

Présents : Gérard BAUMEA, Cécile BREUILLAUD, Jean-Christophe CAMBON, Fabienne KOBI, Hélène MOULY, Nicole PONIZY, Jérôme ROIG, Didier SOULAIGRE, Dominique VEZON DAUNIS

Absents : 3

Votants : 10

Représentés : Franco PICCARDO représenté par Gérard BAUMEA

Pour : 10

Absents : Emmanuelle COMBET, Christophe GALISSARD, Geoffroy HUGUES

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance : Dominique VEZON DAUNIS

Date de la convocation : 03/11/2025

N° d'ordre : DE_056_2025 10/11/2025

Objet : Acquisition de la parcelle Résidence du moulin appartenant à DAH

Dans le cadre de la rétrocession des parties communes du lotissement de la Résidence du Moulin, Madame le Maire propose au conseil municipal de se porter acquéreur de la parcelle du terrain cadastrée AA 421, appartenant à Drôme Aménagement Habitat.

L'acquisition est une cession à l'euro symbolique à la commune de Les Granges Gontardes de la parcelle AA 421 (80m²).

Les frais notariés associés sont pris en charge par la commune de Les Granges Gontardes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

Accepte l'acquisition de la parcelle AA 421 dans les conditions évoquées ci-dessus

Donne mandat à un clerc de notaire de l'étude notariale de Me PARICAUD notaire à VALENCE recevant l'acte pour représenter la Commune lors de la signature de l'acte authentique, en cas d'impossibilité pour ladite collectivité d'être présente

Fait à Les Granges Gontardes, le 10/11/2025

Madame Hélène MOULY
MAIRE



H. Moully

Date de transmission de l'acte : 13/11/2025
Date de réception de l'acte : 13/11/2025
026-212601454-DE 056 2025-DE
A.G.E.D.I

